

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 603

présenté par

M. Pancher, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, Mme Pinel, M. Simian et Mme Wonner

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Est créée une base de données publique unique regroupant les données financières et budgétaires relatives aux soutiens financiers français octroyés par les agences de l'État et leurs filiales ainsi que par les établissements publics et semi publics contribuant à l'action extérieure de la France dans les pays en développement. Cette base de données comprend notamment, les budgets totaux, les budgets désagrégés, les analyses d'impacts sociaux et environnementaux, les résultats des appels à projets, les rapports de résultats, les revues à mi-parcours et les évaluations sur les projets financés indirectement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à améliorer la transparence des déclarations de soutiens financiers octroyés par les agences de l'État et leurs filiales à travers la création d'une base de données publique unique qui pourrait être encadrée par Etalab, en tant qu'administration publique en charge de coordonner la politique d'ouverture et de partage des données publiques.